

Le genre : une dimension prise en compte dans l'ensemble du réseau d'accueil Croix-Rouge

Si le centre « Pierre Bleue » se concentre sur l'accueil des femmes migrantes les plus vulnérables, tous les centres d'accueil de la Croix-Rouge agissent à plusieurs niveaux sur la question du genre :

- > Diffusion dans les équipes d'un module d'introduction à la thématique des violences de genre
- > Organisation de « marches exploratoires » au sein des centres d'accueil, afin de permettre aux femmes d'identifier les lieux et les situations qui provoquent un sentiment d'insécurité chez elles, et de proposer des pistes d'action. Résultats concrets dans les centres : adaptation de l'éclairage,

augmentation de la hauteur des séparations entre cabines de douche, occultation de vitrages, etc.

- > Détection et orientation des femmes les plus vulnérables vers le centre d'Yvoir « Pierre Bleue »
- > Application de normes de qualité adaptées : accès à des espaces de détente réservés aux femmes, sanitaires séparés, etc.
- > Amélioration continue de l'approche par des formations, des rencontres internationales, des évaluations et des participations à des groupes de travail thématiques.



Le centre « Pierre Bleue » en pratique

Doté d'une infrastructure de 164 places réparties en chambres de 1 à 6 personnes, le centre accueille majoritairement des femmes, seules ou en famille. Les lieux de vie sont étudiés pour favoriser les échanges, l'intimité et la tenue d'activités collectives, tout en contribuant au sentiment de sécurité. Espace polyvalent, sanitaires, espace bien-être, ou halte-garderie font partie des espaces aménagés dans cet esprit. Ici, par exemple, pas de cuisine collective mais un local équipé de cuisinières individuelles où chacune peut préparer un repas à sa façon.

Une équipe pluridisciplinaire, en formation et réflexion constantes, veille à la pertinence et à la cohérence de cet accompagnement spécifique, tant individuel que collectif.

« Ce ne sont pas nos différences qui nous immobilisent, c'est le silence. »

Elsa Dorlin



Contact

Croix-Rouge de Belgique
Centre d'accueil « Pierre Bleue » d'Yvoir
Rue du Redeau, 64
5530 Yvoir
082/61 05 20
yvoir.pierrebleue@croix-rouge.be

Nos partenaires

- > Collectif des Femmes de Louvain-la-Neuve
- > Femmes et santé
- > FUCID
- > Gams
- > Garance
- > La Voix des Femmes
- > Le Monde selon les Femmes
- > Plume et Miel
- > Vie féminine
- > Woman Do

Editeur responsable : Pierre Hublet, rue de Stalle 96 B-1180 Bruxelles



De Femmes sans voix à une Vie de choix

« Pierre Bleue » : un centre d'accueil pour demandeur·se·s d'asile spécialisé dans l'accompagnement des femmes victimes de violences de genre



« J'avais une petite flamme qui me tenait debout, c'était l'aide des assistants », Rina.



« Une parole qui se libère grâce à l'accompagnement et aux activités », Marie.

« Pierre Bleue » : un centre Croix-Rouge de référence pour l'accueil des femmes les plus vulnérables

ACCUEILLIR DES PERSONNES EN DEMANDE D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE, UN MANDAT DE LA CROIX-ROUGE

En plus de ses autres missions humanitaires, la Croix-Rouge de Belgique est mandatée par l'Etat belge, depuis 1989, pour contribuer à l'accueil des personnes demandeuses de protection internationale. Elle héberge et accompagne, en toute indépendance, des milliers de candidat-e-s réfugié-e-s chaque année, au sein de centres d'accueil collectifs ouverts. Le centre « Pierre Bleue » est l'un d'eux.

Cet accueil signifie leur assurer hébergement, nourriture, habillement, scolarisation, mais aussi leur garantir un accompagnement médical et social incluant le suivi de leur procédure de demande de protection internationale. Cette procédure nécessite de raconter le parcours, lié souvent à l'intimité, la honte et la peur. Un accompagnement adapté doit donc être développé. Les priorités sont aussi de garantir l'accès à la formation et d'encourager l'inclusion sociale de ces personnes.

Le centre « Pierre Bleue » a la particularité d'offrir un accueil adapté aux besoins spécifiques liés au parcours des femmes migrantes, grâce à une méthodologie ajustée et des partenaires experts.

ENTRE SUIVI INDIVIDUEL ET ATELIERS COLLECTIFS, L'EMPOWERMENT COMME METHODE PRIVILEGIEE

La méthodologie de l'empowerment mobilisée par le centre tend à (re)créer des rapports sociaux plus égalitaires. Elle vise le **renforcement des capacités individuelles des femmes**, grâce à des outils spécifiques et à un **travail collectif**.

A l'image du centre – collectif mais composé d'individualités – l'approche s'articule essentiellement autour de **4 domaines d'action** distincts, liés aux besoins identifiés par les femmes :

1. La sécurité et le sentiment de sécurité
2. La vie quotidienne
3. La santé
4. Les droits des femmes

L'accompagnement proposé aborde ces thématiques de manière créative et interactive. L'approche est globale, en travaillant l'**acquisition de savoirs transposables** comme l'apprentissage du français, la gestion des émotions, l'auto-défense, l'initiation au vélo, l'amélioration de la santé, le renforcement des capacités et surtout de l'estime de soi.

Actrices de leur vie et riches de compétences, les femmes s'impliquent exclusivement **sur base volontaire** dans cet accompagnement. L'approche du centre est de proposer de s'inscrire dans un processus de prise de conscience d'un possible changement face au non-respect des droits et libertés fondamentales.

LE CAS D'ADAMA, GUINÉENNE ET VICTIME DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Adama est extrêmement nerveuse lors de son arrivée au centre. Elle éprouve des difficultés à gérer ses émotions et à parler de ce qui lui est arrivé au pays (mutilations génitales féminines, mariage forcé, violences conjugales). Elle a tendance à se dévaloriser, à être très silencieuse et à ne pas faire confiance aux autres.

QUEL ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE ?

1) Se fixer un objectif : entreprendre des études

> Adama est inscrite aux cours de promotion sociale de remise à niveau en français et mathématiques en vue de pouvoir reprendre des études

2) Gérer ses émotions

> Elle participe à des ateliers de relaxation collective complétant un suivi individuel

3) Se créer un réseau

> Elle participe aux ateliers jeunes du Gams² et contribue à la création d'une pièce de théâtre exprimant la voix des femmes luttant contre les injonctions qui leur sont faites

4) Comprendre les mécanismes de son parcours

> Elle suit les animations sur les droits des femmes et exprime ses opinions

5) Travailler la confiance en soi

> Elle participe à une émission de radio, témoignant de son parcours

² Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles

Femmes et migration

Depuis les années 2000¹, **environ une personne migrante sur deux est une femme**. Migrer, c'est vivre hors des frontières de son pays depuis plus d'un an. **Si certaines migrent pour des raisons familiales ou économiques, d'autres fuient des violences basées sur le genre** exercées dans la sphère privée ou publique, dans un contexte de guerre ou en temps de paix.

Qu'est-ce que le genre ?

Le genre est une construction socio-culturelle qui, partant de la différenciation sexuelle entre les femmes et les hommes, attribue des rôles, comportements et représentations attendus des unes et des uns. Cette construction sociale varie selon le temps et le lieu et se décline dans bon nombre d'aspects des sociétés, de manière consciente ou non. Le concept de genre permet d'analyser les causes et les conséquences des inégalités entre les hommes et les femmes. Il permet alors la mise en place de stratégies pour contribuer à tendre vers plus d'égalité en droits et en opportunités entre les femmes et les hommes, et ce notamment au regard des cadres légaux et conventions internationales.

DES DISCRIMINATIONS BASÉES SUR LE GENRE À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS MIGRATOIRE

> **Dans le pays d'origine** : viol comme arme de guerre, transmission volontaire du VIH, exploitation sexuelle, et enlèvement en contexte de guerre, mais aussi difficulté d'accès à des soins de santé adaptés, manque d'accès à l'éducation (analphabétisme), mariages forcés, violences conjugales, mutilations génitales féminines, violences au nom du prétendu « honneur » ou de l'orientation sexuelle.

> **Sur les « routes migratoires »** : exploitation sexuelle, agressions sexuelles, abus de passeurs ou d'agents de douane, manque d'intimité et d'accès à des produits sanitaires de base.

Les parcours d'exil sont de plus en plus dangereux notamment pour les femmes non accompagnées d'un homme.

> **Dans le pays d'accueil** : (sentiment d') insécurité dans et autour des centres d'accueil, discrimination quant à l'accès à certaines formations, harcèlement, agressions sexuelles.

Ces difficultés ont **des conséquences sociales, physiques et psychiques** sur la vie des femmes. Elles conditionnent leur comportement, leur quotidien, et leur rapport à elles-mêmes et aux autres. Aux inégalités liées à leur condition de femme, viennent souvent s'ajouter les stigmates d'être racisées et/ou en situation de précarité. La compréhension des violences liées au genre permet **une prise en charge et un accompagnement ajustés aux besoins**. Telle est la mission du centre d'accueil Croix-Rouge « Pierre Bleue ».

SUBIR DES PERSÉCUTIONS PARCE QUE L'ON EST UNE FEMME : UN MOTIF DE PROTECTION INTERNATIONALE

Grâce à des critères de protection internationale, la **Convention de Genève détermine qui peut prétendre à un statut de réfugié-e** : toute personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ». Si elles ne sont pas mentionnées comme telles, **les persécutions liées au genre sont prises en compte**, notamment via une certaine interprétation de la notion d'« un certain groupe social », qui peut comprendre les femmes.

En outre, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite **Convention d'Istanbul**), en vigueur en Belgique depuis juillet 2016, « *contraint l'Etat à porter une attention et à mettre en place des mesures visant à prévenir les violences basées sur le genre et à prendre en charge les victimes.* »

¹ OCDE, Perspectives des migrations internationales 2017.

